



Comité de l'eau et de la biodiversité

Réunion plénière du 10 septembre 2019

Sur invitation de Mme la Présidente du Comité de l'eau et de la biodiversité, une réunion plénière du Comité s'est tenue le 10 septembre 2019 à l'hémicycle régional.

Les diaporamas présentés en séance sont disponibles sur le site internet du CEB..

Étaient présents :

Par ordre alphabétique :

Représentant du Conseil régional :

- Mme Sylvie GUSTAVE-DIT-DUFLO

Représentant du Conseil départemental :

- M. Marcel SIGISCAR

Représentants des communes et groupements de collectivités territoriales :

- Mme Maguy CELIGNY
- M. Jean LUBIN

Représentants des diverses catégories d'usagers et personnalités qualifiées :

- M. Maurice ANSELME, directeur de l'établissement public du parc national de Guadeloupe
- M. Gérard BERRY, représentant des associations agréées de protection de la nature et de l'environnement
- M. Jean-Michel LANDRE, représentant de la pêche maritime
- M. Gilles LEBLOND, personnalité qualifiée, président du CSRPN
- M. Frantz-Fabien MONTELLA, représentant de la forêt et du bois

Représentants de l'État :

- M. Jean-François BOYER, directeur de l'environnement, de l'aménagement et du logement
- M. Philippe GUSTIN, préfet de la région Guadeloupe
- M. Pierrick LIZOT, représentant le Conservatoire du littoral
- Mme Oriane RAULET, représentant la direction de la mer
- M. Sylvain VEDEL, directeur de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt

Participaient également à la réunion :

- M. Jérémy AMIOT, CDL
- Mme Marie CAUMONT, BRGM
- M. Donatien CHARLES, DEAL
- M. Jérôme DANCOISNE, Conseil régional
- M. Hugues DELANNAY, directeur adjoint de l'Office de l'eau Guadeloupe
- Mme Anne-Marie DEGIOANNI, AEVA
- Mme Marie-Elise DONGAL, directrice adjointe de l'Office de l'eau Guadeloupe
- Mme Elise GALLAIS, CDL
- M. Marc GAYOT, ONF
- Mme Sophie KANOR, Office de l'eau
- M. Florian LABADIE, CREOCEAN
- M. Jimmy LE BEC, DEAL
- Mme Claire MAGNARD, DEAL
- Mme Vanessa MARTIN, DEAL
- Mme Caroline MAURY, SGAR Guadeloupe
- Mme Chantal NANHOU, région Guadeloupe
- Mme Isabelle NASSO, Office de l'eau
- M. Guillaume STEERS, DEAL
- M. Christophe RAMIN, chambre d'agriculture de Guadeloupe
- M. Benjamin SEUX, BRGM
- M. Daniel SERGENT, chef du service ressources naturelles de la DEAL

Pouvoirs donnés :

- à la DAAF par l'ARS
- à la DEAL par l'ONF

Étaient absents :

Représentants du Conseil régional :

- M. Jean-Philippe COURTOIS
- M. Jean-Claude NELSON

Représentants du Conseil départemental :

- M. Jocelyn SAPOTILLE
- Mme Justine BENIN

Représentants des communes et groupements de collectivités territoriales :

- M. Christian JEAN-CHARLES
- M. Yvon COMBES
- M. Jean-Claude MALO
- M. Sylvia SERMANSON

Représentants des diverses catégories d'usagers et personnalité qualifiées :

- Mme Mariane AIMAR
- M. Michel CLAVERIE-CASTETNAU
- M. Ywenn DE LA TORRE
- Mme Odile LAPIERRE
- M. Ferdy LOUISY
- M. Félix LUREL
- M. Germain PARAN
- Mme Emilie PEUZIAT
- M. Harry PLACIDE

- M. Patrick SELLIN
- Le président du comité départemental du tourisme de Guadeloupe ou son représentant

Représentants de l'État :

- le directeur général de l'agence française pour la biodiversité ou son représentant
- le directeur de l'office national de la chasse et de la faune sauvage ou son représentant

Introduction :

Après avoir constaté que le quorum n'était pas atteint (16 membres présents ou représentés sur 38), la décision de convoquer une deuxième séance à 9h50 le même jour est prise, en référence à l'article 13 du règlement intérieur du CEB et à l'article R213-55 du code de l'environnement.

Pour rappel, les délibérations intervenant à la suite de cette seconde convocation sur le même ordre du jour sont valables quel que soit le nombre des membres présents ou représentés.

Après envoi d'une deuxième convocation à l'ensemble des membres, Mme la Présidente ouvre la séance et présente l'ordre du jour :

1. Adoption du PV de la précédente réunion du 26 mars 2019 ;
2. Révision des zones sensibles à l'eutrophisation, *pour avis* ;
3. Présentation de l'état des lieux 2019, *pour adoption* ;
4. Schéma régional du patrimoine naturel et de la biodiversité - diagnostic, *pour avis* ;
5. Bilan de la consultation du public relative aux questions importantes pour le bassin, *pour information et adoption* ;
6. Renouvellement des membres du CSRPN, *pour information* ;
7. Questions diverses.

1. Approbation du procès verbal de la séance du 26 mars 2019 :

Le procès-verbal de la séance du 26 mars 2019, est mis au vote.

=> **Le procès-verbal de la réunion plénière du 26 mars 2019 est approuvé à l'unanimité.**

2.

Révision des zones sensibles à l'eutrophisation

La présentation est réalisée par Mme MARTIN, cheffe de l'unité politique de l'eau de la DEAL.

En Guadeloupe, les zones sensibles à l'eutrophisation sont délimitées par l'arrêté du 22 mars 2010. Elles concernent la quasi-totalité des eaux côtières de Guadeloupe. La révision des zones sensibles en 2019 va permettre d'intégrer les bassins versants situés en amont des zones sensibles côtières existantes, tel que demandé par la Commission européenne en 2018.

L'avis du CEB sur la nouvelle délimitation est demandé.

=> **Le CEB approuve à l'unanimité le projet de zonage des zones soumises à eutrophisation.**

3. Présentation de l'état des lieux 2019

M. SIGISCAR, rapporteur de la commission eau et planification introduit la présentation, il rappelle que cet état des lieux doit être approuvé par le CEB, puis adopté par le préfet de bassin.

La présentation est assurée par Mme KANOR de l'Office de l'eau.

À l'issue de la présentation de l'état des masses d'eau et de l'inventaire des pollutions et pressions, M. GUSTIN, préfet de Guadeloupe, remercie chacun des membres pour le travail effectué collectivement.

Il exprime son inquiétude face à cet état des lieux et déclare que l'avenir de la Guadeloupe devra passer par un renversement de la tendance.

Il ajoute que la situation de l'assainissement est particulièrement préoccupante au vu des impacts potentiels sur la santé et l'environnement ; il importe d'agir rapidement et efficacement sur ce volet. Il est par ailleurs nécessaire de communiquer en regard avec la problématique prégnante de l'eau en Guadeloupe.

Mme KANOR fait remarquer que même lorsque les normes de qualité ne sont pas dépassées, les usages ont un impact, puis poursuit la présentation avec le volet économique de l'état des lieux.

M. MONTELLA s'interroge sur la prise en compte de l'hydrothermalisme à Bouillante et Ravine-Chaude.

M. SEUX lui répond que les forages de la centrale géothermique de Bouillante n'ont pas été pris en compte, car ce sont des forages très profonds qui n'impactent pas la ressource en eau.

Mme KANOR ajoute que l'EDL se base sur les connaissances acquises entre 2013 et 2016, le projet d'embouteillage à Ravine Chaude est trop récent pour avoir été pris en compte.

M. ANSELME rappelle que lors du dernier COPIL élargi sur l'état des lieux, un constat était ressorti sur les normes des rejets des stations d'épuration. Il se demande si ces normes sont bien adaptées au contexte antillais et si elles ne devraient pas être revues à la hausse.

M. BOYER est préoccupé par l'aspect quantitatif de la ressource en eau de Marie-Galante, au regard de la non présence de chlrodécone d'une part, et de la dépendance à cette ressource pour l'île d'autre part.

M. LEBLOND demande si l'impact des barrages est bien pris en compte, ainsi que la pression de l'élevage porcin et des carrières illégales.

Mme MAURY s'interroge sur l'impact de l'eau agricole utilisée pour la production d'eau potable. Elle s'inquiète par ailleurs de l'intrusion saline et rappelle qu'il est important d'entretenir les réseaux.

M. LIZOT revient sur les carrières de tufs illégales, c'est un problème régulièrement constaté en Grande-Terre qui impacte la qualité de l'eau. Il déplore le fait que ce ne soit pas pris en compte dans l'état des lieux. Il ajoute que sur la Grande-Terre, bien que les cours d'eau soient intermittents, il serait intéressant de les intégrer à l'état des lieux.

M. SEUX précise qu'il n'y a pas d'indices d'intrusion saline avérée dans la nappe de Marie-Galante, mais qu'il a été observé une exploitation au maximum des capacités de recharge de la nappe. En ce qui concerne la Grande-Terre, le déclassement de la masse d'eau ne veut pas dire que l'ensemble de la masse d'eau est en mauvais état, et qu'il ne faut pas en déduire la nécessité d'arrêter des prélèvements, mais plutôt de tendre vers un meilleur ciblage assorti de contrôles sur les volumes et débits prélevés.

M. LUBIN demande pourquoi la chlrodécone est retrouvée sur tout le territoire et demande si des recherches ont été faites sur des pollutions historiques causée par l'industrie.

Mme GUSTAVE DIT DUFLO répond que la chlrodécone pourrait se diffuser par l'eau agricole venant de Basse-Terre.

Sur le sujet des stations d'épuration, M. STEERS indique que les installations actuelles sont en capacité de traiter les eaux usées et d'avoir des rejets conformes aux normes, le problème se situe davantage au niveau du fonctionnement et de la maintenance de ces équipements.

Pour s'assurer que les normes de rejet sont compatibles avec la préservation des milieux dans lesquels s'effectuent les rejets, des suivis sont prescrits dans les arrêtés d'autorisation. Cependant, beaucoup de stations de traitement ne respectent pas leurs normes de rejet et les suivis prescrits sont très rarement réalisés, si bien qu'il est impossible de conclure.

Mme KANOR récapitule les questions posées. Sur les pressions subies par les coraux, elle précise qu'au regard des nombreuses pressions existantes, il est compliqué de discriminer la pression assainissement. Plus généralement, c'est l'une des limites de l'état des lieux qui ne permet pas de discerner quelle est l'origine des atteintes au milieu.

Sur la présence de chlordécone, même à Saint-Martin, elle précise que le produit a été parfois utilisé sur d'autres cultures que la banane, cependant les teneurs retrouvées ailleurs que sur le croissant bananier sont très faibles, de l'ordre du nanogramme. La norme de qualité environnementale, très basse pour les eaux littorales (fixée à $5e-07 \mu\text{g/l}$ en 2018) explique par ailleurs le déclassement de toutes les masses d'eau côtières.

Une précision est aussi apportée sur la contamination par l'eau agricole. Une étude publique, commandée par le Conseil départemental, montre qu'il faudrait 1000 ans pour contaminer une parcelle agricole en Grande-Terre irriguée par l'eau chlordéconée de Basse-Terre. Néanmoins, les études de suivi montrent une accumulation dans les êtres vivants, ce qui explique l'interdiction de pêche, notamment dans le barrage de Gaschet.

M. LABADIE complète l'information sur le choix des masses d'eau suivies. Ce sont celles classées en tant que masses d'eau, au sens de la DCE et inscrites au programme de surveillance. Ce qui explique pourquoi Gaschet est le seul plan d'eau suivi, dans le cadre de l'état des lieux, compte tenu de sa surface importante.

Pour la pression élevage, notamment porcine, il ajoute que les apports organiques ont été pris en compte par modélisation via le logiciel PRESSAGRIDOM.

En ce qui concerne les carrières illégales, l'état des lieux se base sur les données existantes et non sur des campagnes de terrains, ce qui limite la prise en compte de cette pression.

Mme NASSO ajoute que d'autres plans d'eau font l'objet d'une surveillance par l'Office de l'eau, hors cadre DCE.

Mme GUSTAVE DIT DUFLO interroge le CEB sur le devenir de ces données, sachant qu'elles sont publiques et seront publiées sur les sites adéquats. Elle propose d'organiser une conférence de presse qui présenterait les principales conclusions pour les mettre à disposition du public.

M. SIGISCAR indique qu'une synthèse des résultats de l'EDL sera intégrée à l'édition 2019 des chiffres clés de l'eau.

Mme GUSTAVE DIT DUFLO répond que les chiffres clés focalisent beaucoup sur l'alimentation en eau potable, mettant les problématiques de pollutions et d'assainissement en second plan.

M. ANSELME rejoint l'idée d'une communication grand public.

M. DELANNAY rappelle que l'Office de l'eau, par l'intermédiaire de l'Observatoire de l'eau, a vocation à diffuser les résultats de l'état des lieux. Dans ce cadre, CREOCEAN, prestataire ayant réalisé l'état des lieux, fournira prochainement un document vulgarisé. Sur les données dans un sens plus large, il espère que d'ici un an, la plate-forme sera plus complète.

Mme GUSTAVE DIT DUFLO évoque l'idée d'un vrai plan de communication réunissant préfecture, services de l'État, Office de l'eau et membres du CEB qui le souhaitent ; l'idée de ce plan étant de montrer que cet état des lieux est réversible, à condition que l'on mette en œuvre les actions adéquates.

=> Sur proposition de la présidente du CEB, une conférence de presse regroupant la préfecture, les services de l'État, l'Office de l'eau et les membres du CEB qui le désirent sera organisée.

M. STEERS complète sur les moyens d'actions en réaction à cet état des lieux. Les futurs SDAGE et programme de mesures associé sont là pour apporter des réponses aux problématiques soulevées. L'enjeu est d'avoir un SDAGE 2022-2027 mieux adapté que le SDAGE actuel, ainsi que de mobiliser autour de son élaboration. En 2020, le public sera consulté, l'enjeu est fort pour obtenir un SDAGE utile et compréhensible.

M. STEERS revient, suites aux questions de M. LEBLOND, sur les actions engagées sur l'assainissement. De nombreuses procédures de police judiciaires et administratives sont en cours, avec une mobilisation forte du préfet et des procureurs sur ce sujet. Par ailleurs, le plan eau DOM offre un cadre de contractualisation entre les EPCI compétents et les différents financeurs, qui doit permettre d'avancer sur les priorités en la matière.

M. BOYER ajoute que la police ne doit pas être la première solution. Il déplore que les représentants des EPCI soient majoritairement absents aux plénières du CEB, alors que le CEB devrait être un lieu d'échange.

Mme GUSTAVE DIT DUFLO confirme que les représentants des EPCI sont souvent absents, et rappelle les dispositions du règlement intérieur concernant l'absentéisme.

Elle affirme sa volonté d'écrire aux présidents du Conseil départemental et du Conseil régional, pour que l'état des lieux soit présenté aux présidents des communautés d'agglomérations lors de la prochaine CTAP.

Le tour des questions sur l'état des lieux ayant été effectué, celui-ci est soumis à l'approbation du CEB.

=> Le Comité de l'eau et de la biodiversité de Guadeloupe approuve à l'unanimité moins une abstention l'état des lieux du district hydrographique de Guadeloupe et de Saint-Martin.

4.Élaboration du schéma régional du patrimoine naturel et de la biodiversité - diagnostic

M. DANCOISNE introduit la présentation, qui est assurée par M. GAILLOT, chargé de mission à l'ONF.

Il explique que le SRPNB résulte d'une démarche volontaire commune réunissant DEAL, Conseil Régional et ONF. Ce document comprend le Schéma régional de cohérence écologique (SRCE), document réglementaire qui s'impose aux PLU.

Mme MAURY demande comment ce document va s'articuler avec le prochain schéma d'aménagement régional (SAR).

Mme GUSTAVE DIT DUFLO répond que c'est tout l'intérêt de rédiger ce document au préalable, afin que le SAR s'appuie dessus. Étant dans le COPIL du SAR, elle pourra s'assurer que le SRCE est bien pris en compte.

M. DANCOISNE complète en précisant que le SRCE devra s'imposer au SAR.

=> Le Comité de l'eau et de la biodiversité de Guadeloupe approuve à l'unanimité moins une abstention l'état des lieux et le diagnostic du SRPNB.

5. Bilan de la consultation du public relative aux questions importantes pour le bassin

La présentation est assurée par Mme MARTIN, elle rappelle dans le même temps que le SDAGE est élaboré par le CEB à partir des réponses du public et de l'état des lieux.

Elle présente le calendrier d'élaboration du SDAGE 2022-2027, qui devra être approuvé en décembre 2021 au plus tard.

Suite à plusieurs questions sur les thèmes relevés lors de la consultation, elle précise que ce bilan reflète les commentaires du public.

=> Le Comité de l'eau et de la biodiversité de Guadeloupe approuve à l'unanimité la synthèse des questions importantes.

6. Renouvellement des membres du CSRPN

La présentation est assurée par M. LEBLOND, président du CSRPN.

M. LEBLOND précise, à l'issue de sa présentation, que le CSRPN peut être saisi par le public et les communes et qu'il reste à l'écoute de toute demande d'avis ou remarque.

7. Question diverses

→ **Point sur les créances de l'Office de l'eau :**

M. SIGISCAR rappelle que ce sujet a été présenté lors du dernier CEB et fait l'objet de points réguliers en Conseil d'administration de l'Office.

Mme DONGAL rappelle que le CEB confie à l'Office de l'eau la mise en œuvre de son programme pluriannuel, qui comprend un volet dépense et un volet recette.

Le volet recette implique la collecte de redevances, prélevées par les opérateurs au travers des factures d'eau.

De graves difficultés sont rencontrées dans le recouvrement des redevances, et celles-ci s'aggravent, si bien que 34 millions de redevance sont aujourd'hui non recouverts par l'Office. Ceci induit une diminution de ses capacités d'intervention financière.

Ces sommes sont encaissées par les opérateurs, mais non reversées à l'Office. Des procédures à l'égard des retardataires seront portées au pénal.

L'Office souhaite informer le CEB des dispositions qui ont été prises, à savoir :

- des moratoires et des échéanciers de paiements avec la CAGSC et la RENOC ;
- des négociations avec la commune de Sainte-Rose et Eau d'excellence ;
- un moratoire avec le SIAEAG, signé en 2017, mais qui n'a jamais été suivi.

Mme DONGAL, rappelle que la réglementation impose, sans délibération préalable, de doubler la redevance pour les autorités qui ne respectent pas les textes (à savoir, disposer d'un descriptif du patrimoine, et d'un plan d'actions pour la réduction des fuites).

L'Office s'interroge cependant sur l'impact de l'application de cette obligation légale sur la situation financière déjà difficile des opérateurs.

Il n'est pas pour le moment question de ne pas suivre la réglementation, mais la Direction de l'eau et de la biodiversité a été informée de la problématique particulière en Guadeloupe.

M. SIGISCAR ajoute que les EPCI qui le souhaitent vont bénéficier de l'accompagnement de l'Office international de l'eau pour favoriser leur redressement.

Mme GUSTAVE DIT DUFLO s'inquiète des dettes des opérateurs et de leur capacité à payer l'Office de l'eau. Elle remarque ensuite que 47 % des factures impayées ne correspondent pas à 47 % de manque d'eau. Enfin, elle ajoute que dans les contrats de transition, le paiement des redevances est l'une des conditions nécessaires pour bénéficier d'un accompagnement financier.

→ **Conférence sur les sargasses :**

Mme GUSTAVE DIT DUFLO informe le CEB de la tenue d'une conférence internationale, du 24 au 26 octobre, sur les algues sargasses qui réunira des scientifiques renommés.

Les membres du CEB intéressés sont invités à s'inscrire pour y participer.

L'ordre du jour étant épuisé, Mme GUSTAVE-DIT-DUFLO remercie les participants et lève la séance à 13h30.

La présidente du Comité de l'eau et de la biodiversité

A handwritten signature in black ink on a white background. The signature is stylized, starting with a horizontal line that loops back to the left, followed by a vertical line that descends and then curves back up and to the right, ending in a horizontal stroke.

Sylvie GUSTAVE-DIT-DUFLO